

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

L'AN 2025, le 11 SEPTEMBRE, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

**MM. GRZETICZAK, Président, et RAMPELBERG, Vice-Président.
MM. DELHAYE et LIEZ, Administrateurs.**

**Pouvoirs : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZETICZAK.
M. MUZART, Administrateur, à M. RAMPELBERG.**

Excusée : Mme MARICOT, Administratrice.

**Assistés de : MM. DOURLIN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux
Adjoints, Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directrices de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance.**

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZETICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

**COURMELLES – RUE DU CLOS JACOB ET RUE DU REGIMENT DU 8EME ZOUAVE -
RETROCESSION DES VOIRIES ET ESPACES VERTS**

L'Office Public de l'Habitat de l'Aisne a livré en avril 2013, un ensemble de 12 maisons locatives.

Il convient aujourd'hui de rétrocéder la parcelle AD 148 d'une contenance de 43a et 10Ca et de la parcelle ZD 270 d'une contenance de 3a 34Ca à la commune de Courmelles.

Ces parcelles sont actuellement à usage de voiries et espaces verts.

S'agissant d'un transfert de charges, cette vente s'opérerait sur la base de l'euro symbolique.

Pour les besoins de la publicité foncière, France Domaine en date du 28 novembre 2024, a valorisé ces parcelles à 1 €.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de l'Office.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout acte relatif à la bonne exécution de cette rétrocession.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

